## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 14 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 14 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS: M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), E ROCHE, J SOUBEYRAND, M THINON, P MAISONNEUVE JM DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHIER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, F CHASSON (proc de M CEYSSON), A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIEILHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice: 52 Présents: 43 Procurations: 2 Votants: 45 Absents: 7

Date de convocation: 8/03/2023

Secrétaire de séance : P MAISONNEUVE

Absents : K ESSAYAR, MF TASTEVIN, P DUPONT, D BERAL,

M CHAZE, V VANDUYNSLAGER, A CHARROUD.

En présence des suppléants non votants : B LADRAY et JP

MARRON

<u>Objet</u>: Marché 2022-210 - Contenants pour la collecte des ordures ménagères/déchets assimilés; choix des fournisseurs.

Par délibération DEL 08122022-19, le Conseil Communautaire, en date du 8 décembre 2022, a autorisé le Président à lancer une consultation en vue de la passation d'un marché de fourniture et livraison de contenants OM. S'agissant d'une procédure formalisée comportant deux lots, les avis d'appel d'offres réglementaires ont été publiés au BOAMP et au JOUE notamment.

Le Président indique que 6 offres ont été reçues (2 pour le lot 1 et 5 pour le lot 2; l'offre du candidat MINERIS pour les lots 1 et 2 a été rejetée au titre de l'article L 2152-4 du code de la commande publique car elle corresponde à la consultation 2022,220 LAVAGE CONTENANTS et est sans rapport avec la consultation 2022.210).

Le classement a donc été arrêté le 7/02/2023 par la commission d'appel d'offres, qui a procédé au choix des fournisseurs, conformément aux critères énoncés au règlement de la consultation après analyse des cinq offres suivantes :

## LOT 1 BACS ROULANTS (une seule offre)

NOM DU CANDIDAT	CANDIDAT 1 : CONTENUR (69 LYON)	
Note valeur technique / 50	50,00	
Note PRIX /50	50,00	
Note générale / 100	100,00	
Classement	1	

## LOT 2 colonnes aériennes

NOM DU CANDIDAT	CANDIDAT 2 : ESE France (71 CRISSEY )	CANDIDAT 3 : COMPOECO (65 TARBES)	CANDIDAT 4: UTPM ENVIRONNEMENT (02 COUCY LE CHÂTEAU)	CANDIDAT 5 : ASTECH (68 ENSISHEIM)
Note valeur technique 750	43,50	40,00	36,50	44,25
Note PRIX /50	47,94	50,00	44,45	47,23
Note générale / 100	91,44	90,00	80,95	91,48
Classement	2	3	4	1

- la CAO a retenu les fournisseurs classés en première position à savoir : LOT 1 bacs roulants : CONTENUR - LOT 2 colonnes aériennes : ASTECH

Ayant eu connaissance du rapport de présentation de la CAO, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer les marchés avec CONTENUR et ASTECH dont la durée est fixée à un an avec possibilité de reconduction pour une deuxième année et pour un montant maximum global de de 330 000 € HT (lot 1 : 210 000 € HT et lot 2 : 120 000 € HT).
- Le charge d'engager toutes formalités auprès du service du contrôle de légalité, toutes publications et notifications à intervenir dans le respect du délai standstill :

Lui demande d'inscrire les sommes correspondantes au budget.

Pour extrait certifié conforme Fait à UCEL, le 15 mars 2023

Le Président, Max TOURVIEILHE